

DRÔME ET ARDÈCHE

VALENCE

Assassinat à Pôle emploi : « Une reconstitution avec un fantôme »

Muet depuis son interpellation, Gabriel Fortin, soupçonné d'avoir, en janvier dernier, commis un périphe meurtrier entre Haut-Rhin, Drôme et Ardèche, a refusé de participer à la première reconstitution. Celle de l'assassinat de Patricia Pasquion à Pôle emploi, à Valence.

Gabriel Fortin a refusé de sortir du véhicule de l'administration pénitentiaire. Extrait contre son gré de sa cellule de la prison de Valence (Drôme) ce mardi 14 décembre au matin, il est resté assis sur le siège arrière de l'escorte. Derrière des vitres teintées. Muet depuis son interpellation le 28 janvier 2021 puis sa mise en examen pour assassinats deux jours plus tard, l'ingénieur sans emploi de 45 ans, et originaire de Nancy, a refusé de participer à la première reconstitution judiciaire de son périphe criminel. Celle de l'assassinat de Patricia Pasquion, 54 ans, responsable d'équipe à Pôle emploi, à Valence.

Avenue Victor-Hugo, où se trouvait l'agence qui a depuis démenagé, cette reconstitution, pilotée par une juge d'instruction valentinoise, a débuté à 9 heures. Elle a duré près de six heures. Ce premier retour sur la scène de l'un des quatre crimes s'est achevé par le parcours entre l'agence Pôle emploi et la société Faun environnement à Guilherand-Granges. Où Géraldine Caclin, directrice des ressources humaines, a été tuée par balles.

Gabriel Fortin, « ce fantôme de l'indicible »

« Faire une reconstitution



Gabriel Fortin a refusé de sortir de ce véhicule blanc de l'administration pénitentiaire et de participer à la reconstitution de l'assassinat de Patricia Pasquion à Pôle emploi, avenue Victor-Hugo à Valence. Photo Le DL/Fabrice HÉBRARD

avec un fantôme, c'est très triste et très dommage », insiste M^e Denis Dreyfus, avocat du mari et des deux filles de Patricia Pasquion. Avant de saluer, comme les autres avocats des parties civiles, « la préparation méticuleuse de la reconstitution par la juge d'instruction qui, outre la prise de photographies, a permis la réalisation d'un film en 3D et à 360° pour favoriser la compréhension des actes ».

L'avocat précise : « J'ai souhaité faire le trajet jusqu'à la société Faun pour me rendre compte de la folie meurtrière au sens du déterminisme de ce criminel. C'est absolument glaçant et terrifiant. C'est extrêmement difficile pour les proches. »

Des familles qui n'ont pas été convoquées à cette reconstitu-

tion. « Mais M. Pasquion et l'une de ses filles étaient présents, ce mardi, derrière les rubalises de la police. Ils avaient besoin de voir, de s'approcher au plus près des lieux, face à ce fantôme de l'indicible. »

« Son mutisme n'empêchera pas la justice d'avancer »

M^e Hervé Gerbi, avocat des trois sœurs de Patricia Pasquion, a également tenu à effectuer le parcours entre les deux assassinats de Valence et Guilherand-Granges. « Pendant les 7 minutes du trajet, rien n'aura altéré la détermination meurtrière de Gabriel Fortin. » Il poursuit : « Cette reconstitution est un acte essentiel pour inscrire une certaine réalité. On était préparé

remment pas leur fille. Alors pourquoi elle ? Pourquoi ce bureau ? La première hypothèse est que ce bureau était auparavant celui des réclamations. La seconde est qu'il est le plus proche de la sortie. On n'en sait rien parce qu'il ne dit rien. Les parents veulent avoir des réponses. Ils veulent savoir pourquoi leur fille est morte. » Contacté, l'avocat de Gabriel Fortin, M^e Romaric Chateau, qui était présent lors de cette reconstitution, n'a pas souhaité s'exprimer.

Les assassinats de Géraldine Caclin, en Ardèche, et d'Estelle Luce, ainsi que la tentative d'assassinat de Bertrand Meichel, dans le Haut-Rhin, feront l'objet de reconstitutions ultérieures. Les dates n'ont pas encore été fixées.

Thomas ZIMMERMANN

REPÈRES

■ Le rappel des faits

L'effroyable parcours criminel de Gabriel Fortin a débuté le 26 janvier 2021 dans le Haut-Rhin. Estelle Luce, 39 ans, directrice des ressources humaines (DRH), avait été tuée par balles dans sa voiture. Quelques minutes plus tard, Bertrand Meichel, qui travaillait dans le même service que la trentenaire, avait échappé de peu à la mort.

Moins de deux jours plus tard, le 28 janvier, Gabriel Fortin tua de sang-froid Patricia Pasquion, 54 ans, responsable d'équipe à Pôle emploi à Valence. Quelques minutes plus tard, à Guilherand-Granges, Géraldine Caclin, 51 ans, DRH de la société Faun environnement, était tuée par balles.

ARRAS-SUR-RHÔNE

Contrôlé à 170 km/h sur une route limitée à 90

Lundi 13 décembre vers 16 h 20, les gendarmes de la brigade motorisée de Tournon-sur-Rhône ont intercepté un sexagénaire en grand excès de vitesse.

Dans le cadre d'un contrôle vitesse dans la commune ardéchoise d'Arras, ils ont contrôlé un habitant de Vion, qui circulait avec une BMW série 3.

Vitesse enregistrée : 170 km/h pour 90 km/h, soit une vitesse retenue de 161 km/h.

Son permis a été suspendu administrativement pour six mois et il sera convoqué ultérieurement par la justice pour répondre de ces faits. Le véhicule a été placé en fourrière administrative pour une durée de sept jours.

NYONS

Arrêté après avoir violenté son compagnon

Un quinquagénaire a été placé en garde à vue, dimanche 12 décembre au soir, après une plainte pour violences. Des faits qui se seraient produits la veille, vers 21 heures, à Nyons (Sud-Drôme). Il aurait violenté et pris par le col son compagnon âgé de 62 ans, qui n'aurait été que légèrement blessé.

Le quinquagénaire se

serait présenté de lui-même à la gendarmerie dimanche soir.

Placé en garde à vue, ce Nyonsais de 51 ans, qui est en situation de récidive, a été déféré devant le parquet, et placé en détention provisoire, en attendant sa comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Valence, jeudi 16 décembre.

ROMANS-SUR-ISÈRE

Elle dépose une 3^e plainte contre son mari violent

Il était minuit mardi 14 décembre quand des policiers ont été appelés pour des faits de violences conjugales au sein d'un couple de Romains.

Elle serait enceinte

La femme de 37 ans aurait indiqué que son mari l'avait insultée, menacée et giflée, et ce, alors qu'elle serait enceinte. D'abord placé en cellule

de dégrisement, le Romain, âgé de 30 ans, aurait déclaré avoir seulement saisi sa femme par le bras, avant de reconnaître les faits lors de la confrontation.

Sa femme ayant déjà déposé deux précédentes plaintes contre lui, l'homme devrait être présenté ce mercredi au parquet de la Drôme, en vue d'une comparution immédiate.

ROMANS-SUR-ISÈRE

Son conjoint lui aurait mis un coup de tête

Dimanche 12 décembre, un peu avant minuit, une jeune Romaine appelle la police pour signaler un violent différend entre sa mère et le conjoint de cette dernière.

À l'arrivée des policiers, la femme de 46 ans aurait indiqué que son compagnon, âgé de 36 ans, était rentré ivre et qu'une dispute avait

éclaté. C'est quand elle aurait voulu le mettre dehors qu'il lui aurait mis un coup de tête au front.

Le Romain, interpellé en état d'ivresse et niant les faits, devait être présenté au parquet ce mardi 14 décembre.

Des témoins auraient confirmé de fréquentes et virulentes disputes au sein du couple.

ROMANS-SUR-ISÈRE

Il conduit sans permis, mais sous stupéfiants

Il était 11 h 20, mardi 14 décembre, quand les policiers romains ont procédé au contrôle d'un automobiliste qui circulait rue Louis-Vinay, à Romans-sur-Isère (Drôme).

Le jeune conducteur de 19 ans, qui conduisait

sans permis, aurait alors insulté et menacé les fonctionnaires. Ces derniers l'ont amené au poste, où il a de surcroît été contrôlé positif aux stupéfiants. Il était déjà bien connu des services de police.

VAISON-LA-ROMAINE (VAUCLUSE)

Le conducteur d'un tracteur blessé après un accident

Le conducteur d'un tracteur a été hospitalisé, mardi 14 décembre, après un accident de la route près de la déchetterie à Vaison-la-Romaine (Vaucluse).

La collision avec un autre véhicule a eu lieu vers

14 heures dans des circonstances qui restent à déterminer. La gendarmerie est chargée de l'enquête.

Quant à la victime, blessée, elle a été prise en charge par les sapeurs-pompiers.

ARDÈCHE

Condamné à deux ans de prison pour avoir coupé les bras d'une défunte

Le corps démembré d'une mère de famille et une lettre de demande de rançon retrouvée dans la boîte aux lettres de la propriétaire de la société de pompes funèbres où la défunte reposait... Tels sont les éléments macabres sur lesquels les gendarmes de la brigade de recherche de Tournon-sur-Rhône avaient dû travailler, à l'été 2020.

Dans la nuit du 11 au 12 juillet, un homme avait pénétré dans la chambre mortuaire pour couper les bras de la défunte d'une soixantaine

d'années, avant de les dissimuler dans son sac à dos, puis de s'enfuir avec.

Après une délicate enquête, les militaires avaient fini par mettre la main sur le principal suspect : Sacha Barre, un homme de 27 ans, habitant Peaugres (Nord-Ardèche), ancien employé pendant plusieurs années de la société de pompes funèbres. Il avait quitté l'entreprise au mois de janvier.

Employé modèle au départ, ses collègues avaient fini par découvrir chez lui un compor-

tement « bizarre » et un attrait étrange pour le macabre.

■ Jugé « trop instable » pour prendre part à son procès

C'est en passant au peigne fin la chambre mortuaire, puis en examinant la lettre de demande de rançon, que les spécialistes avaient fini par retrouver des traces ADN qui les ont conduits au suspect. En garde à vue, il avait reconnu les faits, indiquant avoir eu « des absences » et ne pas avoir préparé la funeste mise en scène.

Il a été jugé le 2 décembre

par le tribunal correctionnel de Privas. Mais, incarcéré dans une unité psychiatrique à Lyon, et jugé « trop instable » par ses médecins, il était absent du procès. Il en était de même au mois d'août 2021, quand il était jugé pour une autre affaire sordide : dans nuit du 1^{er} au 2 juillet 2021, il s'était introduit au centre équestre de Saint-Clair, dans le Nord-Ardèche, et dans le local où étaient hébergés des juments et un poney. Il s'en était alors pris au poney, le lacérant à plusieurs reprises en divers

endroits avant de lui couper les parties génitales.

Le 2 décembre, la famille de la victime avait enjoint le tribunal à le laisser en prison « le plus longtemps possible ». La procureure de la République de l'Ardèche avait requis 15 mois de prison.

Ce mardi 14 décembre, le tribunal correctionnel a rendu son délibéré. Et c'est à une peine encore plus lourde qu'il a été condamné : Sacha Barre a été condamné à deux ans de prison ferme.

Audrey MOREL

VALENCE

Poursuivie pour plus de 70 faits de racolage



Des panneaux anti-prostitution avaient été installés à l'Épervière en 2018 à Valence. Archives photo Le DL/M.R.

Elle représentait, à elle seule, 71 dossiers que le tribunal de police de Valence a eu à juger mardi 14 décembre. Cette Nigérienne de 43 ans était poursuivie pour des faits de racolage, commis dans le quartier valentinois de l'Épervière (Drôme), entre 2015 et 2018.

À l'époque, la présence de plusieurs prostituées créait un véritable débat, à tel point qu'à la fin de l'été 2018, la municipalité valentinoise avait installé sur place d'immenses panneaux destinés à dissuader d'éventuels clients, en « insistant sur la vidéoverbalisation ». La prostitution n'est plus interdite par la loi, mais avoir recours aux services d'une personne qui se prostitue, oui.

Mardi, la juge du tribunal de

police s'est justement appuyée sur deux arrêtés municipaux de 2014 et 2017. La Nigérienne était poursuivie « pour avoir causé des troubles par la pratique de la prostitution ».

■ Condamnée à 2 500 euros d'amende

Celle-ci s'est exprimée dans un anglais approximatif. « En 2018, je ne travaillais plus. Un juge des enfants m'avait averti que si je n'arrêtais pas la prostitution, on m'enlèverait mes enfants... »

La juge et le représentant du ministère public n'ont pas caché leur perplexité face aux explications de la quadragénaire qui n'a eu de cesse de répéter que ce n'était pas elle : « Sur le dernier dossier, qui remonte à

octobre 2018, vous affirmez que ce n'est pas vous. Mais les policiers municipaux, au fil des procédures qui se sont multipliées, vous connaissiez. Vous avez été aperçue vers le pont des Lônes, ou arpentant la chaussée à hauteur du terrain de football. »

À force de s'embrouiller dans ses réponses, la Nigérienne a commencé à hausser le ton, à couper la parole à la juge, à répondre à son téléphone en pleine audience... Un comportement qui a fortement agacé la magistrate, sans entacher le flegme du représentant du ministère public. Au final, une partie des amendes étant prescrite, la quadragénaire a été condamnée à payer plus de 2 500 euros.

Clarisse ABATU